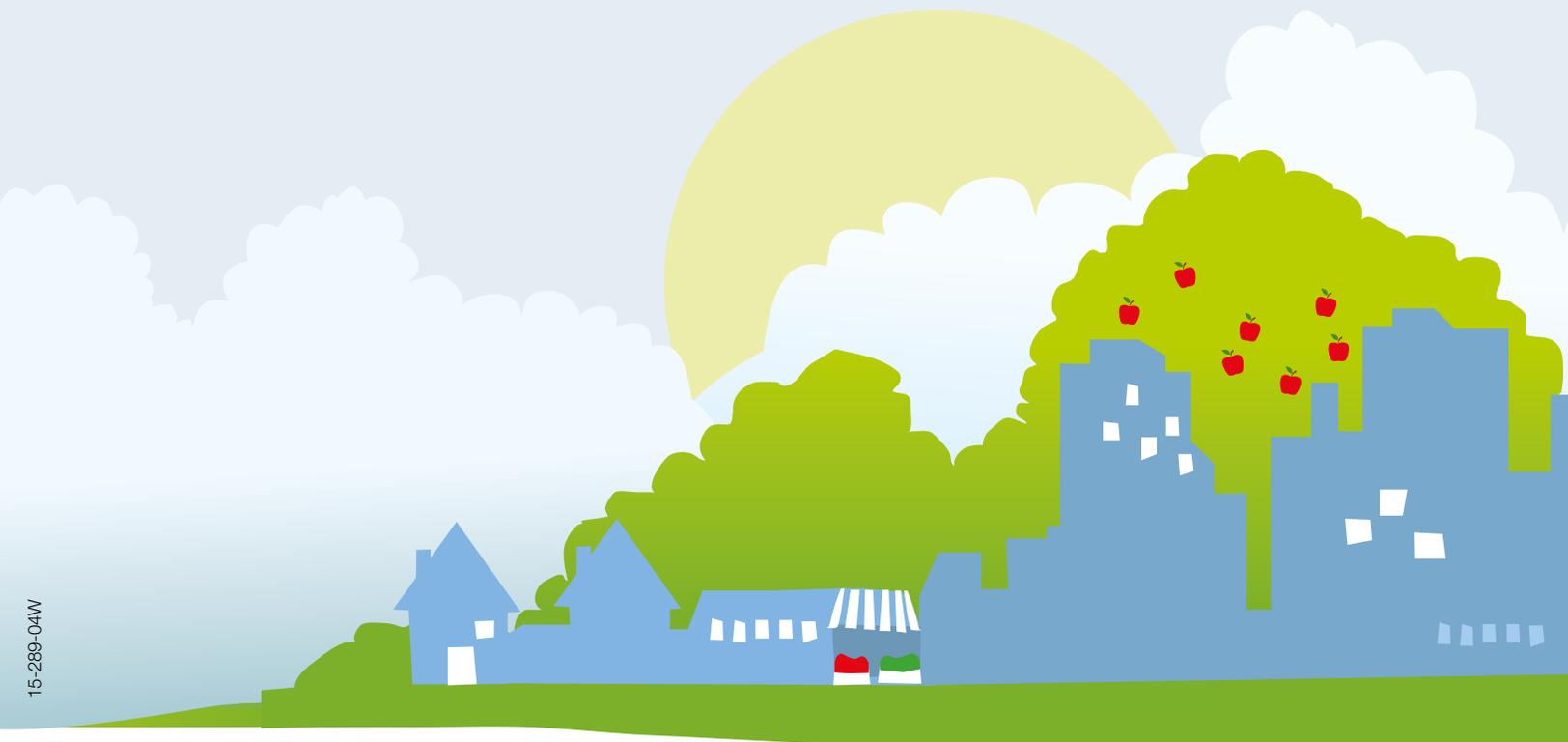


La saine alimentation en milieu municipal

Document de réflexion destiné
aux acteurs de soutien



15-289-04W

RÉDACTION

Kathleen Cloutier, Service de la promotion des saines habitudes de vie, MSSS

Audrey Leblond, Service de la promotion des saines habitudes de vie, MSSS

Hélène Gagnon, Service de la promotion des saines habitudes de vie, MSSS

COLLABORATION

Martine Pageau, Service de la promotion des saines habitudes de vie, MSSS

Diane Gadbois, Direction de santé publique, CISSS de la Montérégie-Centre

Lucie Tremblay, Direction de santé publique, CISSS de Chaudière-Appalaches

Stéphanie Tremblay, Direction de santé publique, CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal

Caroline Marier, Direction de santé publique, CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal

Geneviève Mercille, Direction de santé publique, CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal

Nicole Michaud, gestion des connaissances, Québec en forme

DIRECTION

Valérie Fontaine, Service de la promotion des saines habitudes de vie, MSSS

ÉDITION

La Direction des communications du ministère de la Santé et des Services sociaux

Le présent document est disponible uniquement en version électronique à l'adresse :

msss.gouv.qc.ca section **Publications**.

Le genre masculin utilisé dans ce document désigne aussi bien les femmes que les hommes.

Dépôt légal

Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2015

Bibliothèque et Archives Canada, 2015

ISBN : 978-2-550-74321-7 (version PDF)

Tous droits réservés pour tous pays. La reproduction, par quelque procédé que ce soit, la traduction ou la diffusion de ce document, même partielles, sont interdites sans l'autorisation préalable des Publications du Québec. Cependant, la reproduction de ce document ou son utilisation à des fins personnelles, d'étude privée ou de recherche scientifique, mais non commerciales, sont permises à condition d'en mentionner la source.

TABLE DES MATIÈRES

1	CONTEXTE	1
1.2	Saine alimentation et milieu municipal.....	2
2	OBJECTIFS DU DOCUMENT	3
3	PERTINENCE DES TRAVAUX ET ASSISES.....	3
3.1	Définition de la sécurité alimentaire.....	4
3.2	Définition des environnements favorables aux SHV.....	5
3.3	Définition de la saine alimentation.....	7
3.4	Approche fondée sur le système alimentaire.....	8
4	PRINCIPAUX DÉFIS	10
4.1	Fragilisation du territoire agricole.....	10
4.2	Mise en marché de proximité.....	10
4.3	Accès économique à la saine alimentation.....	11
4.4	Accès physique à la saine alimentation.....	12
4.5	Présence importante d'aliments de faible valeur nutritive.....	14
4.6	Gaspillage alimentaire	15
4.7	Gouvernance et réglementation en matière d'alimentation	16
5	COMPÉTENCES DES MUNICIPALITÉS	16
6	PISTES DE RÉFLEXION.....	19
7	ORIENTATIONS VISANT À GUIDER L'ACTION	20
7.1	Illustration d'interventions possibles	20
8	RECOMMANDATIONS.....	28
9	CONCLUSION	29
10	BIBLIOGRAPHIE	30

Le présent document s'inscrit dans la foulée des travaux en élaboration au Québec, dont la démarche « Prendre soin de notre monde », qui ont pour objectif de favoriser la création d'environnements favorables aux saines habitudes de vie (SHV) en milieu municipal^a.

Ce document constitue la synthèse des réflexions d'un groupe de travail, mis en place par le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS), qui avait pour mandat de jeter des bases en vue de déterminer des orientations en matière d'alimentation dans le milieu municipal. Ces réflexions reposent sur des expériences sur le terrain et certains documents de références clés. Ce document représente ainsi une première étape en vue de l'approfondissement de certains thèmes et de l'élaboration d'outils plus concrets visant à soutenir les interventions municipales qui favorisent les SHV.

1 CONTEXTE

La pertinence d'agir en milieu municipal en vue d'améliorer la santé de la population n'est plus à démontrer. En effet, les liens entre la santé publique et le milieu municipal remontent aux années 1900 (2). À la suite de l'adoption de la Charte d'Ottawa, en 1986, l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) a élaboré un concept rassembleur sur les villes en santé, intitulé *Healthy Cities*^b (4). Le Québec possède d'ailleurs, depuis 1996, un Centre collaborateur de l'OMS pour le développement des villes et villages en santé.

L'intérêt pour l'action en milieu municipal portant spécifiquement sur les SHV est, quant à lui, relativement récent. Il a été souligné dans le Programme national de santé publique 2003-2012 et dans le Plan d'action pour la promotion des saines habitudes de vie et la prévention des problèmes reliés au poids 2006-2012 – *Investir pour l'avenir*. Plus récemment, la santé et les SHV sont davantage prises en compte dans les réflexions des partenaires issus d'autres domaines que celui de la santé. Ainsi, le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) mentionne la création d'environnements favorables à l'amélioration de la qualité de vie – ce qui, de manière implicite, inclut les SHV – dans sa Politique nationale de la ruralité 2014-2024 et en tient compte dans le renouvellement des orientations gouvernementales en matière d'aménagement du territoire (5).

En 2011, afin de documenter davantage les actions en matière de SHV mises en œuvre dans le milieu municipal québécois, un premier mandat a été confié au Réseau québécois des villes et villages en santé par Québec en Forme, le MSSS et le MAMOT en vue de dresser un portrait de la situation, lequel a mené à la publication du rapport intitulé *Interventions en milieu municipal sur les*

^a Dans le présent document, le milieu municipal concerne les instances municipales à l'échelle locale (municipalités locales, arrondissements, agglomérations, etc.) et supralocale (municipalités régionales de comté, communautés métropolitaines, etc.) (1).

^b Le mouvement *Healthy Cities* est un projet à long terme, de portée internationale, qui incite les décideurs locaux à mettre la santé à « l'ordre du jour » et à créer, avec leurs partenaires, une nouvelle dynamique de santé publique. L'objectif du projet est d'améliorer le bien-être physique, mental, social et environnemental de ceux qui vivent et vivront dans les villes (3).

SHV – *État de situation et synthèse des consultations auprès des acteurs municipaux* (6) et de la brochure, spécifiquement destinée aux élus, intitulée *Les municipalités engagées pour le bien-être de leurs citoyens – Prendre soin de notre monde* (7). Par la suite, une analyse des besoins de soutien des acteurs régionaux et locaux de santé publique dans leur travail auprès du milieu municipal a été confiée à l'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ) par la Table de concertation nationale en prévention et en promotion. Cette analyse a mené à la publication du rapport intitulé *Favoriser les interventions sur les saines habitudes de vie en milieu municipal : besoins des professionnels de la santé publique* (8). Parallèlement, une formation des acteurs de soutien^c (volet 1) et des acteurs du milieu municipal (volet 2), aussi appelés « acteurs leviers », est en cours d'élaboration par le Comité québécois de formation sur les SHV. Cette formation fait suite à une session de sensibilisation aux environnements favorables aux SHV, dispensée, depuis 2012, auprès de 13 000 acteurs issus de divers secteurs.

1.2 Saine alimentation et milieu municipal

Bien que certaines habitudes alimentaires des Québécois se rapprochent maintenant davantage des recommandations nutritionnelles, plusieurs autres s'en éloignent encore (10, 11); le profil général de l'alimentation de la population reste à améliorer. Considérant qu'une saine alimentation contribue au développement optimal des individus tout en favorisant leur santé et leur bien-être, il est essentiel de rendre les choix alimentaires sains, faciles à faire et attrayants. La science du comportement indique d'ailleurs qu'il est difficile d'améliorer la qualité de l'alimentation lorsque toute la responsabilité de « mieux manger » incombe au consommateur (12). Pour ce faire, la création d'environnements qui favorisent une saine alimentation est reconnue comme une stratégie prometteuse.

En matière de saine alimentation en milieu municipal, les interventions semblent peu nombreuses, morcelées et souvent réalisées sans une vision globale de la situation et de l'ensemble des interventions qui pourraient être déployées. Par ailleurs, aucune orientation précise ne vise la création d'environnements favorisant une saine alimentation afin de guider les acteurs municipaux

^c Dans le cas présent, les acteurs de soutien désignent toute personne susceptible de travailler en collaboration avec un ou plusieurs acteurs possédant des leviers pour créer des environnements qui favorisent les SHV en milieu municipal (9). Ce travail peut être de différentes natures (soutien à la mobilisation, expertise de contenu quant aux effets des actions sur la santé ou quant à la détermination des actions efficaces ou prometteuses). Ainsi, les acteurs de soutien sont composés principalement des acteurs du réseau de santé publique à l'échelle régionale et locale, de Québec en Forme, de certains ministères et de certains organismes non gouvernementaux. En termes de type d'acteurs de soutien susceptibles d'intervenir en matière de saine alimentation en milieu municipal, on peut penser, par exemple, aux nutritionnistes, aux agents de promotion et de prévention et aux urbanistes. Le type d'acteurs susceptibles d'intervenir à cet égard est toutefois appelé à s'élargir en vue d'agir en milieu municipal sur l'ensemble des composantes du système alimentaire.

et leurs partenaires. Toutefois, une vision plus globale de la saine alimentation permettant de soutenir la mise en place d'un système alimentaire durable émerge graduellement; certaines régions ont ouvert la voie. L'approche adoptée auprès du milieu municipal gagne ainsi à être mieux planifiée et orchestrée afin, notamment, de pouvoir saisir les occasions d'influence, d'éviter de trop solliciter les acteurs municipaux et de bien répondre à leurs besoins.

2 OBJECTIFS DU DOCUMENT

Le présent document vise à accélérer la création d'environnements favorables à la saine alimentation en milieu municipal. À titre de document initial en la matière, il est appelé à nourrir les réflexions des acteurs de soutien qui accompagnent le milieu municipal en matière de création de ce type d'environnements en précisant, d'un point de vue de santé publique, certaines assises incontournables sur lesquelles s'appuyer. Ce tour d'horizon des différents éléments à considérer au regard de la saine alimentation en milieu municipal pourra ainsi prédisposer ces acteurs à s'outiller davantage en vue d'aller plus loin. Ce besoin avait d'ailleurs été soulevé par les répondants en nutrition des directions régionales de santé publique.

Enfin, ce document a également pour objectif de mieux circonscrire les besoins en matière de documentation et d'outils concrets pour soutenir la création d'environnements favorables à la saine alimentation en milieu municipal.

À cette fin, un groupe de travail, composé de professionnels de la Direction générale de la santé publique du MSSS, de trois directions régionales de santé publique (Montréal, Montérégie et Chaudière-Appalaches) ainsi que de Québec en Forme, a été mis en place. Au cours du processus d'élaboration de ce document, des consultations ont été effectuées auprès de divers acteurs clés en vue d'en assurer la compréhension et la pertinence. L'organisme Vivre en Ville a notamment été consulté, étant donné son expertise dans l'élaboration de stratégies alimentaires locales susceptibles de contribuer à l'élaboration de systèmes alimentaires durables, ce que présente son guide intitulé *Villes nourricières – Mettre l'alimentation au cœur des collectivités* (13).

3 PERTINENCE DES TRAVAUX ET ASSISES

Selon l'article 25 de la Déclaration des droits de l'homme, l'alimentation est un droit fondamental pour tous les êtres humains. Ainsi, « toute personne a droit à un niveau de vie suffisant pour assurer sa santé, son bien-être et ceux de sa famille, notamment pour l'alimentation, l'habillement, le logement, les soins médicaux ainsi que pour les services sociaux nécessaires » (14).

Puisque les municipalités détiennent certains pouvoirs^d ayant trait au bien-être de leur population et que l'alimentation constitue un droit fondamental, il est tout à fait légitime qu'elles posent des actions visant la création d'environnements favorables à la saine alimentation. Précisons que les interventions réalisées dans le milieu municipal peuvent influencer indirectement l'alimentation de la population, de façon positive ou non. Par exemple, le plan d'urbanisme d'une municipalité, sans avoir pour première intention les saines habitudes alimentaires de la population, peut avoir une influence sur l'accès aux commerces alimentaires dans un secteur donné.

Les acteurs de soutien peuvent contribuer à la création d'environnements favorables à la saine alimentation en milieu municipal en établissant des liens de partenariat avec les acteurs concernés. La nature de ces liens peut varier, selon les besoins et le contexte propres à chaque milieu. Soulignons que, bien souvent, les acteurs de soutien et les acteurs du milieu municipal n'utilisent pas le même langage et ne poursuivent pas nécessairement les mêmes objectifs, d'où le besoin de bien se comprendre dès les premières étapes du partenariat (6, 16). Par exemple, le réseau de la santé publique a souvent la santé ou les SHV pour finalité de ses interventions alors que le milieu municipal conçoit généralement les SHV comme un moyen d'améliorer le bien-être, la qualité de vie et la sécurité de la population. Lorsque les acteurs de soutien s'adressent directement aux élus municipaux, il importe donc qu'ils adaptent leur message et qu'ils soient en mesure de démontrer la conciliation possible entre le bien-être des citoyens et les environnements qui favorisent les SHV.

Le contenu de ce document repose sur quatre assises, à savoir le Cadre de référence en matière de sécurité alimentaire (17), la Vision des environnements favorables aux SHV (18), la Vision de la saine alimentation (19) ainsi que les composantes du système alimentaire. Elles sont brièvement présentées dans les sous-sections suivantes.

3.1 Définition de la sécurité alimentaire

La sécurité alimentaire est un concept intégrant à la fois la promotion de la saine alimentation et la prévention de l'insécurité alimentaire. Considérant que la saine alimentation et l'insécurité alimentaire sont indissociables, les arrimages nécessaires doivent donc être faits afin que les interventions déployées tiennent compte de ces deux aspects.

Selon la définition issue du Cadre de référence en matière de sécurité alimentaire du MSSS, adaptée de celle de l'OMS, le concept de sécurité alimentaire se définit comme suit (17) :

La population d'un territoire est en sécurité alimentaire lorsque les conditions suivantes sont respectées :

1. « Chacun a, à tout moment, les moyens tant physiques qu'économiques d'accéder à une alimentation suffisante pour mener une vie active et saine.

^d En effet, l'article 85 de la Loi sur les compétences municipales donne aux municipalités le pouvoir de régler dans le but d'assurer « le bien-être général de sa population » (15).

2. L'aptitude de chacun à acquérir des aliments est garantie.
3. L'accès à une information simple, fiable et objective qui permet de faire des choix alimentaires éclairés est assuré.
4. Les aliments proprement dits sont satisfaisants sur le plan nutritionnel et acceptables sur le plan personnel et culturel.
5. Les aliments sont obtenus d'une manière qui respecte la dignité humaine.
6. La consommation et la production d'aliments reposent sur des valeurs sociales à la fois justes, équitables et morales.
7. Les aliments sont produits et distribués d'une manière respectueuse d'un système agroalimentaire durable. »

En tenant compte de cette définition, le milieu municipal peut mettre en place des interventions dites « universelles », c'est-à-dire qui s'adressent à l'ensemble de sa population ou de son territoire (par exemple en révisant le zonage afin d'autoriser l'agriculture urbaine). Le milieu municipal peut également mettre en place des interventions spécifiques visant plus particulièrement des secteurs où la population est défavorisée et mal desservie (par exemple soutenir l'implantation d'un jardin collectif visant la réinsertion sociale dans un secteur donné). Ces interventions doivent notamment prendre en compte les caractéristiques de la population visée (son pouvoir d'achat, son niveau de scolarité, son réseau social, son quartier de résidence, etc.), la disponibilité d'aliments sains à coût raisonnable, l'accès physique aux aliments nutritifs (même pour les gens sans voiture) et la durabilité du système alimentaire afin de promouvoir le développement de la sécurité alimentaire de la collectivité. Les interventions dites « spécifiques » sont complémentaires des interventions universelles. En d'autres mots, il importe que les acteurs de soutien et les acteurs leviers portent une attention particulière et constante aux populations défavorisées et mal desservies lors de la planification et de la mise en œuvre des interventions en matière de saine alimentation, et ce, afin de s'assurer de desservir les populations particulièrement vulnérables. Ainsi, les acteurs de soutien doivent posséder une connaissance fine des populations défavorisées et mal desservies en vue d'intervenir efficacement.

3.2 Définition des environnements favorables aux SHV

La mise en place des conditions propices à la santé, un concept nommé « environnement favorable » nécessite le partenariat d'acteurs de différents domaines (18). À cette fin, il convient d'adopter une vision commune de ce qu'est un environnement favorable, soit un environnement qui favorise la santé et plus particulièrement, dans le cas présent, les SHV.

Ainsi, selon le document intitulé *Pour une vision commune des environnements favorables à la saine alimentation, à un mode de vie physiquement actif et à la prévention des problèmes reliés au poids*, un environnement favorable aux SHV se définit comme la présence de « conditions » qui aideront la population « à faire des choix sains, à adopter des comportements alimentaires meilleurs pour la santé et à avoir un mode de vie physiquement actif. Elles contribueront aussi à développer et à maintenir l'estime de soi et une bonne image corporelle » (18). Un environnement favorable réfère plus spécifiquement à : « [...] l'ensemble des éléments de nature physique, socioculturelle, politique et économique qui exercent une influence positive sur l'alimentation, la

pratique d'activités physiques, l'image corporelle et l'estime de soi [...] » (18). Ces éléments de l'environnement global se regroupent dans les quatre types d'environnement suivants :

- l'environnement **physique**, qui inclut les éléments naturels et artificiels de l'environnement (aménagement du territoire, infrastructures, installations, etc.);
- l'environnement **socioculturel**, qui réfère aux structures et aux modes de fonctionnement des individus ou des groupes d'individus et à la culture qui en résulte (rapports sociaux, normes, conventions, etc.);
- l'environnement **politique**, qui réfère aux structures et aux modes de fonctionnement relatifs à l'organisation et à l'exercice du pouvoir (politiques, réglementation, participation de la population, etc.);
- l'environnement **économique**, qui réfère aux structures et aux modes de fonctionnement ayant un lien avec les activités de production, de consommation et d'utilisation de la richesse ainsi qu'aux valeurs et aux motivations essentielles à la prise de décisions économiques (prix relatif des biens et des services, taux de chômage, subventions et autres incitatifs financiers, etc.).

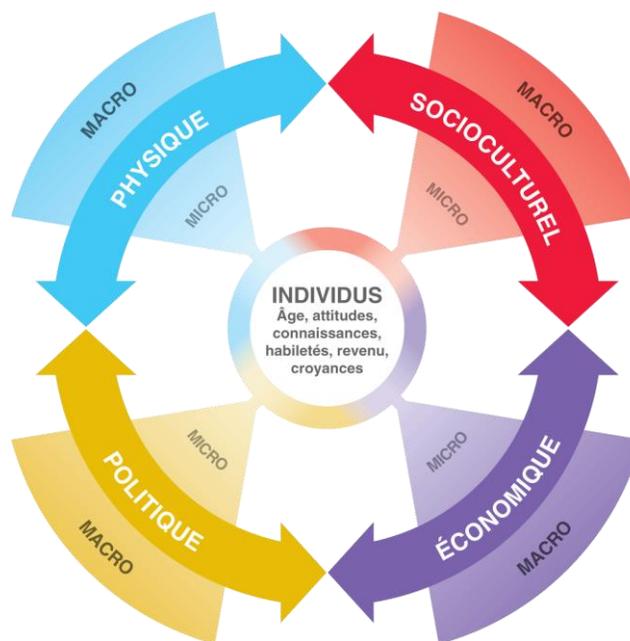


Schéma 1 Les quatre types d'environnement qui composent l'environnement global^e

^e Source : *Pour une vision commune des environnements favorables à la saine alimentation, à un mode de vie physiquement actif et à la prévention des problèmes reliés au poids* (18)

Ainsi, l'environnement global sera plus ou moins favorable à la saine alimentation en milieu municipal selon l'état des éléments qui composent les environnements physique, socioculturel, politique et économique en place. Voilà pourquoi les interventions à déployer différeront selon la situation de chaque milieu et toucheront généralement plus d'un type d'environnement. Par exemple, une municipalité pourra décider d'offrir des incitatifs financiers pour l'implantation de commerces alimentaires qui favorisent la saine alimentation dans le contexte où des secteurs défavorisés de son territoire sont mal desservis. Elle agira ainsi à la fois sur l'environnement physique et sur l'environnement économique en vue de créer un environnement qui favorise la saine alimentation.

3.3 Définition de la saine alimentation

La *Vision de la saine alimentation pour la création d'environnements alimentaires favorables à la santé* est une assise importante pour les interventions de nutrition en santé publique dans tous les milieux où l'on trouve une offre alimentaire. Par conséquent, elle constitue une référence importante pour l'intervention en milieu municipal (19).

Afin que la population s'alimente sainement, il importe que les conditions suivantes soient présentes :

- l'offre alimentaire disponible est composée d'une diversité d'aliments de bonne valeur nutritive;
- les aliments sains sont offerts plus souvent et en plus grande quantité;
- les aliments disponibles répondent aux préférences culturelles et aux goûts de la population, leur procurant ainsi du plaisir, de la satisfaction et un sentiment de bien-être;
- les aliments disponibles sont produits, transformés, conservés et consommés dans le respect des principes d'hygiène, de salubrité et d'innocuité;
- les aliments sont emballés de façon à permettre l'indication des allergènes;
- les aliments disponibles sont issus d'un système agroalimentaire durable qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs.

Ainsi, « une saine alimentation est constituée d'aliments diversifiés et donne priorité aux aliments de valeur nutritive élevée sur le plan de la fréquence et de la quantité. En plus de leur valeur nutritive, les aliments véhiculent une valeur gastronomique, culturelle ou affective. La saine alimentation se traduit par le concept d'aliments quotidiens, d'occasion et d'exception de même que par des portions adaptées aux besoins des personnes. Les divers milieux doivent présenter une offre alimentaire en concordance avec leur mission, où la proportion des aliments quotidiens, d'occasions et d'exception pourra varier » (19).

Cette image illustre bien où se situe le milieu municipal quant à l'offre alimentaire à privilégier dans les installations sous sa responsabilité. Il importe de souligner l'importance du continuum de valeur nutritive qui rappelle qu'il n'y a pas de bon ou de mauvais aliment, mais des proportions à considérer dans la planification de l'offre alimentaire.

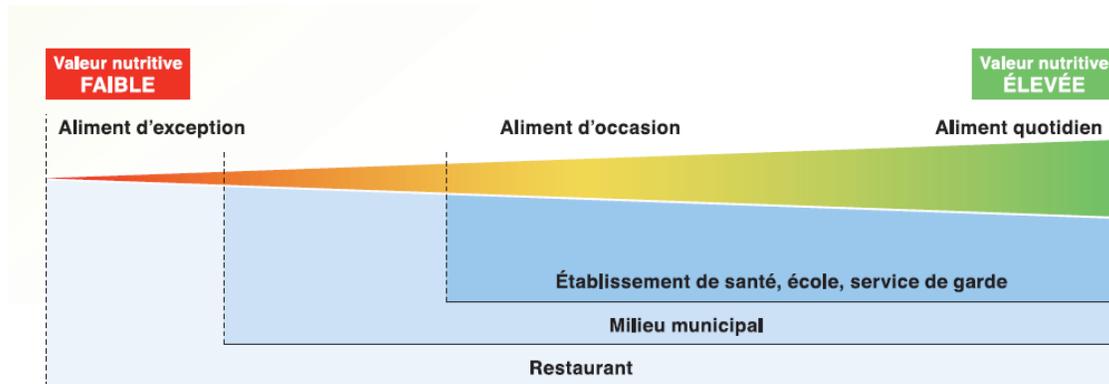


Schéma 2 Continuum de valeur nutritive en fonction des milieux de vie^f

Ainsi, la saine alimentation se concrétise par une multitude d'interventions planifiées globalement qui tiennent compte d'un ensemble de principes et de différentes dimensions. C'est la somme de ces interventions réalisées dans les différents milieux qui permet de tendre vers des environnements qui favorisent davantage la saine alimentation.

3.4 Approche fondée sur le système alimentaire

L'examen du système alimentaire dans son ensemble permet de saisir toutes les occasions possibles d'améliorer l'alimentation de la population de manière durable. Le système alimentaire désigne toutes les composantes par lesquelles passe l'aliment. Les différentes formes que peuvent prendre ces composantes varient selon les références. Aux fins du présent document, les composantes suivantes ont été retenues : la production, la transformation, la distribution et la consommation. Précisons que la gestion des matières résiduelles et le transport doivent aussi être considérés comme des composantes.

^f Source : *Vision de la saine alimentation pour la création d'environnements alimentaires favorables à la santé* (19)

Par ailleurs, des interrelations existent entre les composantes présentées, comme l'illustre le schéma qui suit.

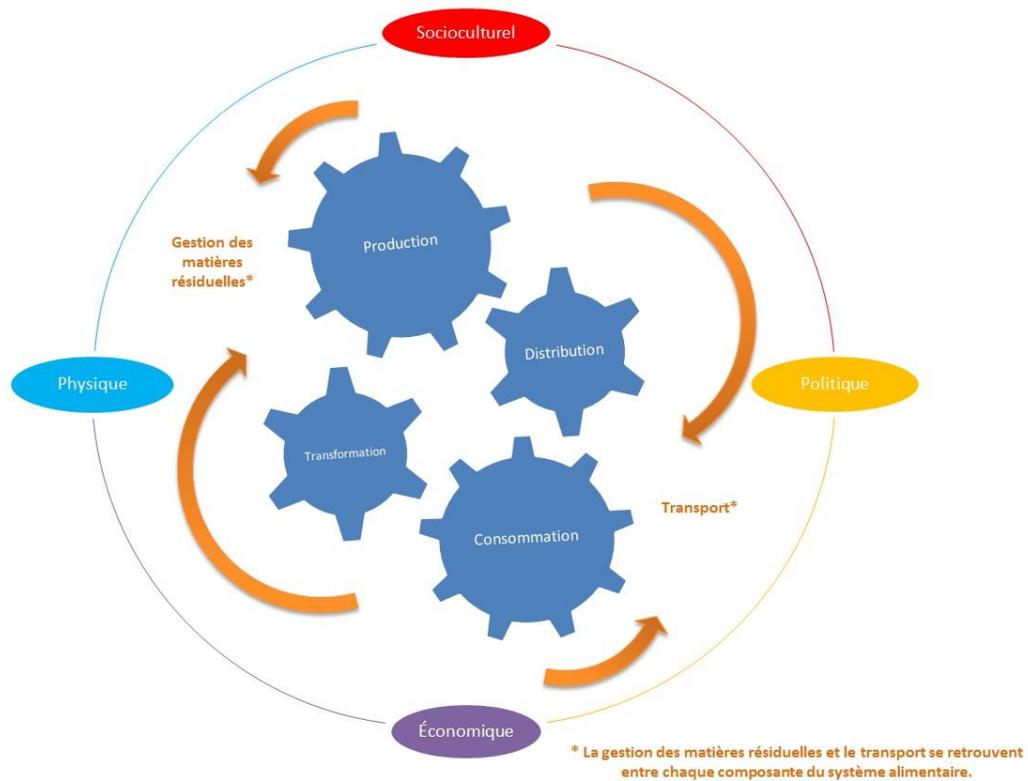


Schéma 3 Approche fondée sur le système alimentaire

L'approche adoptée dans ce document, soit l'approche fondée sur le système alimentaire, consiste à établir des liens entre chacune des composantes du système alimentaire et les quatre types d'environnement présentés dans la section 3.2. Ce type d'approche permet l'adoption d'une vision globale de la saine alimentation, la prise en compte des leviers dont dispose le milieu municipal relativement à chaque composante et la sélection des interventions les plus susceptibles de répondre aux besoins du milieu municipal selon le contexte. Par exemple, une politique de développement durable adoptée par une municipalité pourrait cibler la majorité des composantes du système alimentaire local et des environnements de manière à ce qu'elles favorisent davantage la saine alimentation.

L'adoption d'une approche fondée sur le système alimentaire ne vise pas à accroître les responsabilités du milieu municipal, mais plutôt à considérer d'un œil différent la planification des actions. En effet, ce type d'approche s'applique déjà à « de nombreux domaines où les municipalités et les régions font un travail de planification : utilisation du sol, aménagement urbain, zonage, transport, développement économique, gestion des déchets, développement durable » (20).

Pour intervenir efficacement et assumer son rôle d'influence auprès des acteurs municipaux, les acteurs de soutien doivent donc maîtriser les différentes composantes du système alimentaire et avoir une vision globale qui repose sur le système alimentaire. Pour ce faire, ils doivent avoir une bonne compréhension du système alimentaire traditionnel (production de masse priorisée, emplacement des commerces d'alimentation principalement déterminé par les forces du marché, prix des aliments non déterminé en fonction de leur valeur nutritive, etc.) afin de tendre vers un système alimentaire dont les priorités seront davantage axées sur la santé (accès aux aliments pris en compte dans la planification des quartiers, prix des aliments favorisant les choix sains, etc.).

4 PRINCIPAUX DÉFIS

À l'échelle nationale, notre système alimentaire pose certains défis qui méritent d'être examinés. Puisque plusieurs relèvent plus spécifiquement de ses champs de compétences, le milieu municipal peut contribuer à y répondre.

Voici les principales préoccupations qui ont été rapportées dans certains documents de référence clés et lors des discussions du groupe de travail.

4.1 Fragilisation du territoire agricole

Selon l'analyse de Vivre en ville (13)

- Le Québec a perdu environ 70 % de ses fermes au cours des 50 dernières années (13). La moitié des fermes québécoises génèrent des revenus bruts de moins de 100 000 dollars annuellement et l'endettement des exploitations agricoles est également très élevé (13).
- La population québécoise réside à plus de 80 % en milieu urbain; donc, bien souvent éloignée de la réalité des milieux agricoles. Toutefois, au Québec, la majorité des terres fertiles se situent dans la vallée du Saint-Laurent, là où se trouvent la majorité des grands centres urbains. Il est donc important de se soucier de l'impact de l'expansion de l'urbanisation sur la zone agricole (13).
- Les entreprises agricoles doivent composer avec une très forte valeur foncière, ce qui limite leur capacité à acquérir des terres (21). De plus, le prix des terres agricoles au Québec a augmenté de plus de 400 % de 1990 à 2010 (13).

4.2 Mise en marché de proximité

- Les aliments consommés proviennent de divers pays et, à l'exception des aliments produits à proximité des citoyens, peuvent parcourir des milliers de kilomètres avant d'atteindre le consommateur. Cet approvisionnement à l'échelle internationale requiert la participation de plusieurs intermédiaires pour assurer la sélection, le traitement, le

transport, la réduction des coûts et la qualité des produits (22). En plus des effets néfastes sur l'environnement, le transport des aliments sur de longues distances détermine les méthodes de conservation, la fraîcheur et la qualité des produits ainsi que leur qualité gustative (13).

- Une concentration graduelle de la distribution alimentaire s'observe au Canada depuis les vingt dernières années (23). De fait, le pouvoir de négociation des distributeurs s'est accru. Négociant désormais de plus gros volumes auprès des fournisseurs, leurs exigences dans la sélection de ces derniers sont devenues incontournables. Les fournisseurs doivent ainsi remplir plusieurs conditions (volume requis, soutien promotionnel, conditions de livraison, de paiements, etc.). Ce contexte favorise peu les petits fournisseurs, lesquels, souvent, n'ont pas l'expertise et les ressources financières pour remplir ces conditions (13). Néanmoins, il reste que les distributeurs doivent répondre aux attentes des consommateurs qui privilégient de plus en plus les aliments produits à proximité.
- L'approvisionnement alimentaire du marché institutionnel public repose sur divers processus d'achat et sur une structure qui établit les liens d'affaires possibles entre les organismes publics, les distributeurs ainsi que les producteurs et les transformateurs alimentaires. En effet, cet approvisionnement est régi par plusieurs lois⁹, règlements et accords intergouvernementaux, lesquels fixent les normes que les organismes publics doivent suivre dans le processus d'attribution de contrats. L'origine de la demande, la valeur des contrats et les volumes d'achat ont donc un effet sur les possibilités de commercialisation, mais également sur la marge de manœuvre dont disposent les institutions pour favoriser des aliments provenant du Québec (25).

4.3 Accès économique à la saine alimentation^h

- La portion du revenu disponible pour l'alimentation est influencée par les autres dépenses difficilement compressibles, dont le logement, l'électricité et le transport.
 - Présentement, il est difficile pour une famille monoparentale moyenne, et pratiquement impossible pour une famille à faible revenu, de se procurer une alimentation permettant de satisfaire les besoins nutritionnels de ses membresⁱ (27).

⁹ Notamment la Loi sur les contrats des organismes publics (24)

^h L'accès économique à la saine alimentation désigne la capacité financière d'un individu à se procurer des aliments de valeur nutritive élevée au moment opportun.

ⁱ Aux fins de cette étude, les revenus médians après impôts utilisés dans les analyses étaient les suivants : concernant une famille monoparentale moyenne : 33 050 \$ et concernant une famille à faible revenu : 22 925 \$. Ces données correspondent aux données recensées pour l'année 2007 dans la région de la Mauricie et du Centre-du-Québec (26).

- De 2005 à 2010, la proportion des ménages en insécurité alimentaire^j a été relativement stable (environ 7 %), mais cette proportion a augmenté de manière significative durant la période 2011-2012 (29). Plus précisément, l'insécurité alimentaire touchait alors 8 % des ménages au Québec; cette proportion s'élevait à 13 % en considérant l'insécurité alimentaire marginale (ménages qui ont eu des craintes ou des obstacles concernant l'accès à des aliments en raison du revenu).
- Le coût des aliments varie selon les régions et il est, en général, plus élevé dans les régions isolées ou éloignées des grands centres urbains (27).
- Les supermarchés offrent généralement les aliments de valeur nutritive élevée à des prix plus compétitifs que les dépanneurs et les petites épiceries (30, 31).

4.4 Accès physique à la saine alimentation^k

- L'accès et la disponibilité des aliments de valeur nutritive élevée varient selon les régions (26, 32, 33).
 - 45 % des Québécois habitent dans des secteurs où l'accès aux commerces alimentaires^l est faible (34). De ce nombre, près de 6 % vivent dans des secteurs présentant une forte défavorisation^m.
 - La distance moyenne à parcourir pour avoir accès à un commerce alimentaireⁿ est généralement plus élevée dans les milieux ruraux et dans les régions isolées ou éloignées des grands centres urbains (35).

^j L'insécurité alimentaire se définit comme « un état dans lequel se trouve une personne ou un groupe de personnes lorsque la capacité d'acquérir des aliments personnellement satisfaisants par des moyens socialement acceptables est limitée ou incertaine » (28).

^k L'accès physique à la saine alimentation désigne la capacité de se procurer des aliments de valeur nutritive élevée au moment opportun, dans un lieu ou un territoire donné.

^l Dans cette étude, le terme « commerce alimentaire » désigne les supermarchés, les épiceries, les marchés publics et les marchés de fruits et de légumes.

^m Les secteurs considérés comme présentant une forte défavorisation dans ces analyses sont ceux se situant au 5^e quintile de la défavorisation matérielle d'après l'indice de défavorisation de l'INSPQ (34). Cet indice comprend deux aspects, soit matériel et social. La défavorisation matérielle regroupe diverses variables (personnes peu scolarisées; rapport emploi/population; revenu moyen).

ⁿ Dans cette étude, le terme « commerce alimentaire » désigne les supermarchés, les épiceries, les marchés publics, les fruiteries, les boucheries, les poissonneries et les boulangeries.

- L'accès aux commerces alimentaires^o au moyen des transports collectifs ou actifs, tant en milieu urbain que rural, peut être difficile (30), sans compter que ces modes de transport ne sont pas toujours adaptés aux personnes à mobilité réduite.
- Généralement, les supermarchés offrent davantage d'aliments de valeur nutritive élevée que les dépanneurs (30, 34).
 - Les dépanneurs et les restaurants-minute seraient davantage situés à proximité des lieux de résidence que les commerces alimentaires^p, et ce, dans l'ensemble des régions du Québec (35).
 - Certaines populations auraient tendance à s'approvisionner davantage à proximité de leur lieu de résidence (personnes âgées, personnes à mobilité réduite, personnes ayant un faible revenu, personne n'ayant pas de voiture, etc.) (30, 34).
 - L'accès aux dépanneurs et aux restaurants-minute serait plus grand dans les zones urbaines et défavorisées (30, 36).
 - 59 % des écoles publiques sont situées à moins de 750 mètres d'un restaurant-minute et 64 %, d'un dépanneur (cette proportion peut varier selon le degré de défavorisation de l'école) (37).
 - La proportion des écoles situées dans un rayon de 750 mètres d'un restaurant-minute et d'un dépanneur est significativement plus élevée chez les écoles plus défavorisées (75 % et 83 % respectivement) comparativement aux écoles moins défavorisées (53 % et 57 % respectivement).
 - La probabilité de consommation de malbouffe le midi est de 0,5 fois supérieure chez les jeunes qui fréquentent une école où se trouve au moins deux restaurants-minute dans un rayon de 750 mètres (38).
- La qualité de l'offre alimentaire en milieu municipal dans l'ensemble du Québec n'a pas été mesurée (ex. : menu de camps de jour, lieux de loisirs, festivals et évènements).

^o Dans cette étude, le terme « commerce alimentaire » inclut les magasins d'alimentation (marchés, supermarchés, dépanneurs, grandes surfaces) et les restaurants (établissements de restauration-minute ou restaurants offrant le service aux tables).

^p Dans cette étude, le terme « commerce alimentaire » désigne les supermarchés, les épiceries, les marchés publics, les fruiteries, les boucheries, les poissonneries et les boulangeries.

- Des initiatives d'amélioration de l'offre alimentaire dans des installations de loisirs, en particulier dans les arénas, ont été implantées dans certaines municipalités (39).
- L'accès aux marchés publics ou à d'autres modes d'approvisionnement en produits locaux (kiosques de vente sur le bord de la route, paniers de producteurs, etc.) varie selon les endroits (40).
- Il semble y avoir une grande variabilité sur le plan de l'accès à des points d'approvisionnement en eau potable au Québec (fontaines d'eau potable, prises d'eau, etc.). Toutefois, peu de données sont disponibles sur ce point.
 - Un sondage omnibus Web réalisé en novembre 2012 auprès de 1 001 répondants rapporte que 96 % des Québécois jugent important d'avoir accès à une fontaine d'eau potable dans les lieux publics (41). Soulignons toutefois que près de 50 % des répondants mentionnaient trouver plus facilement des boissons sucrées qu'une fontaine d'eau potable quand ils souhaitent se désaltérer.

4.5 Présence importante d'aliments de faible valeur nutritive

- Plus la présence d'aliments de faible valeur nutritive augmente dans un environnement, plus les personnes y sont exposées au quotidien et plus leur présence tend à être normalisée et banalisée.
- Peu de données sont disponibles à l'heure actuelle sur les normes sociales⁹ relatives à la saine alimentation au Québec (43). Les échanges du groupe de travail ont mis de l'avant certains aspects, propres au contexte municipal :
 - Il semble y avoir des associations entre le milieu municipal et l'industrie agroalimentaire dans les domaines du sport, des loisirs et de la culture, lesquels mettent en valeur les aliments de faible valeur nutritive. Les commandites d'événements sportifs ou culturels en sont un exemple.
 - L'affichage publicitaire sous la responsabilité du milieu municipal met parfois davantage en valeur des aliments de faible valeur nutritive.
 - Une certaine « normalisation » liée à la présence d'aliments de faible valeur nutritive dans les installations municipales (arénas, stades sportifs, etc.) et lors des fêtes populaires est parfois observée.

⁹ Les normes sociales se définissent comme « des règles ou des modèles de conduite socialement partagés, fondés sur des valeurs communes et impliquant une pression en faveur de l'adoption d'une conduite donnée, sous peine de réprobation de la part de la société ou du groupe de référence » (42).

- La gestion d'une offre en aliments de faible valeur nutritive pourrait être perçue par les acteurs municipaux comme étant plus simple.
- Les acteurs du milieu municipal perçoivent peu leur responsabilité au regard de la saine alimentation.
 - La majorité des décideurs municipaux (52 %) sont d'avis que la responsabilité d'adopter et de maintenir une saine alimentation devrait être partagée entre la population et les autres instances, par exemple les écoles et les organismes associatifs et sportifs. Toutefois, 16 % d'entre eux considèrent qu'elle revient en partie à la population, mais aussi aux instances municipales (44).
 - Environ le tiers (32 %) des décideurs municipaux ont déjà eu à entreprendre des actions liées à une saine alimentation. Parmi ceux-ci, 27 % affirment avoir ajouté des menus santé dans les arénas, les cantines municipales ou lors d'évènements tandis que 23 % disent avoir participé à des campagnes ou à l'implantation de divers programmes et activités axés sur la santé (44).
- Certains obstacles perçus par les acteurs municipaux peuvent compromettre la mise en place d'actions en matière de saine alimentation.
 - Les contraintes budgétaires et la disponibilité du financement constituent l'obstacle le plus important auquel les décideurs municipaux sont confrontés lorsqu'ils souhaitent entreprendre des actions ou implanter des mesures facilitant l'adoption et le maintien de SHV par la population (39 %) (44).
 - La participation active de la population et le manque d'intérêt de sa part constituent, selon 17 % des décideurs municipaux, un obstacle à la mise en place de mesures visant l'amélioration de l'offre alimentaire dans les concessions et les évènements municipaux (44). La crainte de non-rentabilité pourrait rendre les acteurs municipaux réticents à la modification de l'offre alimentaire si la population n'en fait pas la demande.

4.6 Gaspillage alimentaire

- Au moins le tiers des aliments seraient gaspillés ou perdus dans les différentes étapes de la chaîne alimentaire, soit un total d'environ 1,3 milliard de tonnes à l'échelle mondiale (45).
- Au Canada, en 2010, 29 % des denrées alimentaires ont été perdues ou gaspillées dans les ménages et dans le secteur de la vente au détail, ce qui représente 6 milliards de kilogrammes d'aliments (46).
- On estime à environ 31 milliards de dollars la valeur du gaspillage alimentaire au Canada (47), soit près de 2 % du PIB. Toutefois, selon l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, la valeur des aliments gaspillés ne représenterait que 29 % du coût véritable (47).

- Selon une estimation effectuée à partir des données de Statistique Canada, les pertes seraient distribuées ainsi : à la ferme (10 %), transformation (20 %), transport et distribution (4 %), services alimentaires (9 %), détail (10 %) et ménages (47 %) (47).
- Au Canada, en 2007, on estimait que seulement 71 % des calories achetées avaient été consommées, et ce, notamment en raison du gaspillage (48).

4.7 Gouvernance et réglementation en matière d'alimentation

- Les documents de vision, de planification et de réglementation du milieu municipal prennent peu en compte la saine alimentation.
- Il semble y avoir peu de politiques encadrant l'attribution de commandites (événements, bâtiments, etc.).
- Jusqu'à présent les interventions réalisées en milieu municipal semblent morcelées et souvent réalisées sans une vision globale de la situation et des interventions qui peuvent être réalisées.
- Le levier que constituent les politiques municipales semble encore peu exploité pour faciliter la création d'environnements favorables dans une perspective plus globale.
- Au Québec, on ne trouve pas de conseils de politiques alimentaires^r comme on en trouve dans plusieurs villes nord-américaines, dont Toronto et Vancouver (50).

5 COMPÉTENCES DES MUNICIPALITÉS

Les municipalités détiennent plusieurs compétences qui leur accordent le pouvoir d'agir au regard de la création d'environnements favorables à la saine alimentation (15). Les principaux champs de compétences suivants, relatifs notamment aux systèmes alimentaires, s'inspirent du rapport du Regroupement québécois pour des villes et villages en santé de même que du guide de Vivre en Ville et offrent un bref tour d'horizon des leviers d'actions possibles au regard de la saine alimentation (6, 13).

En matière d'urbanisme et d'aménagement du territoire^s :

^r Un conseil de politique alimentaire est « une instance bénévole constituée de parties prenantes issues de l'ensemble du système alimentaire et qui a généralement pour mission d'examiner le fonctionnement d'un système alimentaire et de fournir des idées, des moyens et des recommandations sur la façon de l'améliorer » (49).

^s L'**aménagement du territoire** désigne l'« organisation globale de l'espace mettant en valeur les ressources naturelles, par des équipements appropriés, en vue d'assurer un développement équilibré des régions et de satisfaire les besoins des populations » (51). On le définit aussi comme toutes « modifications de l'environnement naturel effectuées pour soutenir l'implantation d'une communauté ou générées par l'activité humaine » (52). Concrètement, l'aménagement du territoire désigne notamment les

- planification de l'aménagement du territoire (ex. : resserrement du périmètre d'urbanisation de manière à protéger le territoire agricole);
- réglementation en matière d'urbanisme et de zonage (ex. : zonage autorisant l'agriculture urbaine, proximité des commerces alimentaires);
- amélioration du « *design* urbain » des structures physiques (ex. : accessibilité et attrait des lieux d'approvisionnement alimentaire)^t.

En matière d'environnement :

- protection des points d'approvisionnement en eau potable;
- préservation des sites naturels (ex. : protection des terres agricoles);
- préservation des sols des contaminants pour l'agriculture (ex. : réglementation des pesticides);
- gestion responsable des matières résiduelles (ex. : mise en place d'un système de compostage municipal);
- sensibilisation de la population (ex. : sensibilisation au gaspillage alimentaire, à la consommation responsable de l'eau potable).

En matière de développement économique local :

- actions sur le prix relatif à l'achat ou à la consommation de biens et de services (ex. : prix compétitifs des aliments de valeur nutritive élevée offerts dans les installations municipales);
- soutien au démarrage d'entreprises locales (ex. : soutien à la mise en place d'un marché public, d'une entreprise d'économie sociale);
- redistribution équitable des biens (ex. : soutien aux banques alimentaires et distribution des denrées);

différentes planifications du territoire, les règles sur l'habitation, les routes, les installations de toutes sortes, les divers lieux et milieux de vie, à savoir ce qui régit l'environnement bâti et peut prendre diverses formes.

^t Le « *design* urbain » se définit comme un regroupement d'éléments et d'attributs qui caractérisent divers endroits sur un territoire. Ces éléments et attributs sont marqués par une échelle appréciée par le piéton et comprennent notamment l'aménagement des voies publiques, dont leur largeur et le revêtement du sol, mais aussi l'aménagement des abords du réseau viaire, soit les trottoirs, l'éclairage, la présence de végétation, le recul des bâtiments, le champ de vision déployé, etc. (30).

- politique en matière de commandites et de publicité (ex. : affichage publicitaire valorisant la saine alimentation).

En matière de transport et de voirie :

- planification et mise en place du réseau de transport (ex. : planification d'un système de transport en commun desservant les principaux commerces alimentaires);
- réglementation de l'aménagement et de l'utilisation des voies pour les cyclistes et les piétons (ex. : amélioration du réseau cyclable pour desservir les jardins communautaires et collectifs ainsi que les marchés publics);
- entretien des rues, des trottoirs et des places publiques (ex. : déneigement des trottoirs pour faciliter l'accès aux commerces alimentaires);
- réglementation de la circulation et du stationnement (ex. : encadrement de la cuisine de rue).

En matière de culture, de loisirs, d'activités communautaires et de parcs :

- élaboration et mise en œuvre de politiques (ex. : politiques alimentaires dans les installations municipales, distances physiques à respecter entre une école secondaire et les restaurants-minute);
- création et accessibilité d'installations de loisirs, de programmes d'activités, de camps de jour, etc. (ex. : création et entretien de jardins communautaires et collectifs);
- soutien financier et matériel des organismes locaux, formation, reconnaissance des bénévoles, etc. (ex. : soutien aux cuisines collectives, points de chute pour l'agriculture soutenue par la communauté);
- ententes intermunicipales ou avec les commissions scolaires sur le partage d'installations (ex. : partage de locaux munis d'équipement de cuisine, d'espaces de jardinage);
- offre directe de services lors d'événements (ex. : offre alimentaire de qualité lors d'événements spéciaux s'adressant à la population);
- campagnes de sensibilisation (ex. : promotion de l'achat d'aliments locaux).

En matière de sécurité :

- réglementation en vue d'améliorer la sécurité des environnements (ex. : réduire la vitesse de manière à faciliter les déplacements actifs vers les lieux d'approvisionnement alimentaire);
- programme de prévention de la criminalité (ex. : comité de surveillance de quartier, notamment près des jardins communautaires et collectifs).

En plus des actions concernant les principaux champs de leurs compétences, les municipalités ont des fonctions politiques essentielles à la mise en place de conditions qui favorisent la saine alimentation. Le milieu municipal exerce ces fonctions par l'élaboration, l'adoption et la mise en œuvre de politiques et de plans stratégiques, par son leadership auprès de partenaires dans la mise en place de concertations locales, par le caractère exemplaire de son rôle face à ses employés et sa population ainsi que par son influence sur les normes sociales de la communauté (6).

6 PISTES DE RÉFLEXION

À la lumière de certains des éléments précédemment mentionnés, voici un bref aperçu des pistes de réflexion à considérer dans la planification d'interventions en matière de saine alimentation en milieu municipal.

1. Actuellement, aucune orientation nationale spécifique ne vise la création d'environnements favorables à la saine alimentation en milieu municipal.
2. Bien que certains défis mentionnés précédemment dépassent le pouvoir d'agir des municipalités, celles-ci détiennent tout de même des compétences permettant de créer des environnements qui favorisent la saine alimentation sur leur territoire.
3. Plusieurs acteurs montrent un intérêt pour agir; l'occasion de travailler en partenariat devrait être saisie afin d'éviter de trop solliciter les acteurs du milieu municipal.
4. Les interventions en milieu municipal sont souvent morcelées. La nécessité d'établir une vision globale de la situation et des différentes interventions à mettre en place se fait sentir.
5. Considérant les réalités diverses des différents milieux (ex. : milieux urbains comparativement aux milieux ruraux), une approche flexible devrait être adoptée afin de prendre en compte les capacités et les besoins particuliers d'un milieu donné.
6. Dans un souci de réduire les inégalités sociales en matière de santé, il y a lieu que les interventions favorisant l'accès aux aliments de valeur nutritive élevée en milieu municipal soient déployées, en priorité, dans les secteurs plus défavorisés, particulièrement ceux qui sont moins bien desservis.

7 ORIENTATIONS VISANT À GUIDER L'ACTION

Afin de faciliter la création d'environnements favorables à la saine alimentation en milieu municipal, il convient de ce qui suit :

1. Connaître et reconnaître les leviers, les occasions d'action de même que les efforts du milieu municipal.
 - a. S'assurer d'adapter les interventions aux besoins et au contexte particuliers de chaque milieu, en portant une attention particulière aux populations défavorisées.
2. Créer des partenariats intersectoriels avec les acteurs concernés (dont les acteurs de soutien et les acteurs du milieu municipal).
 - a. Mettre en place un mécanisme inspiré des conseils de politique alimentaire^u peut être une avenue à envisager (53).
3. Présenter une approche fondée sur le système alimentaire, qui inclut les quatre types d'environnement, tout en prenant en compte les principaux champs de compétences des municipalités (voir la section 5).

7.1 Illustration d'interventions possibles

Afin d'illustrer l'approche fondée sur le système alimentaire, un tableau établissant des liens entre les composantes du système alimentaire et les quatre types d'environnement a été construit. Ce tableau présente un éventail de possibilités d'interventions, lequel ne constitue toutefois pas une « liste d'épicerie » ou un plan d'action à réaliser. Voici d'abord quelques considérations à retenir lors de la lecture du tableau.

- Les interventions présentées sont issues des réflexions du groupe de travail et de la consultation de certains documents clés (21, 50, 53, 54, 55).

^u Précisons qu'aucun modèle de gouvernance unique ne s'applique aux conseils de politique alimentaire. Certains font partie intégrante du gouvernement, d'autres sont indépendants (organisations sans but lucratif ou organismes populaires) ou ont un statut hybride, c'est-à-dire qu'ils rendent des comptes tant aux organismes communautaires qu'au gouvernement. Généralement, ceux-ci sont composés de représentants issus du système alimentaire. Des acteurs des secteurs de la santé, de la nutrition, de l'éducation, de l'environnement, des affaires, de l'agriculture et des associations de lutte contre la pauvreté peuvent également en faire partie, et ce, tout comme des membres de la communauté et des associations de citoyens, interpellés par les questions relatives à l'alimentation (49).

- Certaines interventions plus globales ont la particularité d’agir sur l’ensemble des composantes du système alimentaire, ce qui explique quelques répétitions. Également, certaines interventions agissent sur plusieurs types d’environnement à la fois. Elles ne sont donc pas mutuellement exclusives aux types d’environnement dans lesquels elles ont été classées.
 - Par exemple, une politique alimentaire municipale peut inclure des éléments se rapportant à chacune des composantes du système alimentaire de même qu’à chacun des types d’environnement.
- Plusieurs interventions sont interreliées, au même titre que le sont les composantes du système alimentaire et les types d’environnement (voir le schéma 3). Ainsi, le tableau ne rend pas justice à la richesse et à la complexité de ces relations.
- Ces interventions ont été analysées à la lumière des principaux champs de compétences des municipalités. À cet égard, l’engagement du milieu municipal, bien qu’il ne fasse pas l’objet d’une intervention précise, est un élément incontournable de la mise en œuvre de ces interventions. Celles-ci ne reposent toutefois pas uniquement sur le milieu municipal, mais bien sur des partenariats. Cependant, de par les pouvoirs et les compétences du milieu municipal, les acteurs municipaux sont appelés à jouer un rôle prépondérant.
- **Ce tableau n’est pas exhaustif**; différentes formes ou des modulations pourraient être illustrées pour inspirer à la fois la réflexion et l’action, tout en montrant l’interrelation entre les éléments. Voilà pourquoi les exemples retenus sont formulés de manière générale.

EFSA : environnements favorables à la saine alimentation

	Physique	Économique	Socioculturel	Politique
Production	<p>Évaluer le potentiel d'augmentation des espaces réservés à la production agricole individuelle, collective et commerciale.</p> <p>Assurer l'accès à certaines ressources naturelles, notamment l'eau potable.</p>	<p>Faire connaître les ressources humaines et financières disponibles pour le développement de la production sur le territoire.</p> <p>Offrir des incitatifs financiers :</p> <ul style="list-style-type: none"> - aux producteurs dont les pratiques sont écologiquement responsables; - à la production locale dans les secteurs mal desservis. <p>Offrir des incitatifs financiers aux organismes qui mettent en place des jardins communautaires ou collectifs.</p> <p>Favoriser la création d'ententes intermunicipales sur le partage de ressources, de biens et de services dans le domaine du développement économique viable.</p>	<p>Promouvoir l'agrotourisme.</p> <p>Encourager l'agriculture soutenue par la communauté et l'agriculture de proximité.</p> <p>Organiser des évènements agricoles.</p> <p>Promouvoir les produits locaux.</p> <p>Encourager le savoir-faire agricole, sa transmission intergénérationnelle et la formation de la relève.</p> <p>Promouvoir les retombées de l'autoproduction.</p>	<p>Intégrer la création d'EFSA dans la planification stratégique par les actions suivantes :</p> <p>1) aménagement du territoire par :</p> <ul style="list-style-type: none"> - schéma d'aménagement et de développement (MRC); - plan d'urbanisme (Ville); - plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD); - plan de développement de la zone agricole (PDZA); - règlements d'urbanisme; - participation au pacte rural. <p>2) développement durable par :</p> <ul style="list-style-type: none"> - politiques environnementales et de protection des ressources naturelles; - plan de développement durable; - règlement portant sur des normes environnementales; - plan de protection des terres agricoles; - politique d'agriculture urbaine. <p>Adopter une politique alimentaire qui inclut des éléments relatifs à la production agricole.</p>

	Physique	Économique	Socioculturel	Politique
Transformation	<p>Prévoir des espaces pour la création de centres de préconditionnement des produits locaux destinés au marché institutionnel à proximité des lieux de production et de distribution.</p>	<p>Faire connaître les ressources humaines et financières disponibles pour le développement régional de la transformation, en particulier d'aliments sains.</p> <p>Favoriser la création d'ententes intermunicipales sur le partage de ressources, de biens et de services dans le domaine du développement économique viable.</p>	<p>Encourager et valoriser les bonnes pratiques en matière de transformation (ex. : pratiques durables, aliments de valeur nutritive élevée).</p> <p>Promouvoir les produits transformés localement.</p>	<p>Intégrer la création d'EFSA dans la planification stratégique par les actions suivantes :</p> <p>1) aménagement du territoire par :</p> <ul style="list-style-type: none"> - schéma d'aménagement et de développement (MRC); - plan d'urbanisme; - règlements d'urbanisme. <p>2) développement durable par :</p> <ul style="list-style-type: none"> - politique et plan de développement durable. <p>Adopter une politique alimentaire qui inclut des éléments relatifs à la transformation (ex. : pratiques durables, aliments de valeur nutritive élevée).</p>

	Physique	Économique	Socioculturel	Politique
Distribution	<p>Améliorer l'offre alimentaire dans les installations municipales.</p> <p>Favoriser la mise en place de lieux d'approvisionnement autres que des commerces de détail alimentaire à proximité des lieux de résidence et de travail (mixité des activités).</p> <p>Rendre des locaux disponibles aux organismes de dépannage alimentaire et à leurs centres de distribution.</p> <p>Prévoir des lieux d'approvisionnement alimentaire variés dans les plans de zonage.</p> <p>Restreindre ou empêcher l'implantation de certains types de commerces alimentaires dans des secteurs donnés.</p> <p>Assurer le respect du règlement sur la qualité de l'eau potable.</p> <p>Prévoir et installer des fontaines d'eau potable dans les lieux publics.</p> <p>Soutenir la création de centres de distribution à grand volume pour approvisionner en produits locaux les restaurants et les institutions publiques.</p>	<p>Offrir des incitatifs financiers pour l'implantation de lieux d'approvisionnement alimentaires favorisant la saine alimentation, notamment dans les secteurs mal desservis.</p> <p>Offrir des incitatifs pour améliorer la qualité de l'offre alimentaire dans les petits commerces.</p> <p>Soutenir la création de regroupements d'achats.</p> <p>Favoriser la création d'ententes intermunicipales sur le partage de ressources, de biens et de services.</p>	<p>Encourager les grands distributeurs à adopter les pratiques durables.</p> <p>Embellir les lieux publics par des arrangements d'horticulture maraîchère.</p> <p>Tenir compte des préférences et des différences culturelles de la communauté dans l'offre alimentaire des installations municipales.</p>	<p>Intégrer la création d'EFSA dans la planification stratégique en :</p> <p>1) Aménagement du territoire via:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Schéma d'aménagement et de développement (MRC); - Règlements d'urbanisme et de zonage; <p>2) Autres documents :</p> <ul style="list-style-type: none"> - politique de transport facilitant les déplacements vers les lieux d'approvisionnement alimentaire; - politique et plan de développement durable; - politique alimentaire visant les installations municipales; - politique d'approvisionnement local; - politique sur les commandites et la publicité; - règlement sur l'affichage publicitaire sur le territoire; - politique de localisation. <p>Adopter une politique alimentaire qui inclut des éléments relatifs à la distribution régionale et locale.</p>

	Physique	Économique	Socioculturel	Politique
Consommation	<p>Aménager des espaces réservés à l'allaitement maternel.</p> <p>Aménager des espaces conviviaux dans les lieux publics permettant la consommation d'aliments et l'accès à une source d'eau potable gratuite.</p> <p>Favoriser le partage d'installations pour la tenue d'activités diverses.</p>	<p>Offrir des incitatifs financiers pour le démarrage et le fonctionnement de cuisines collectives.</p> <p>Offrir des aliments de valeur nutritive élevée à prix compétitifs dans les installations municipales.</p> <p>Soutenir la création des regroupements d'achats.</p>	<p>Encourager l'achat local.</p> <p>Promouvoir la saine alimentation ainsi que la création d'environnements favorisant la saine alimentation.</p> <p>Favoriser un affichage publicitaire valorisant la saine alimentation.</p> <p>Promouvoir la consommation responsable de l'eau potable.</p> <p>Encourager l'allaitement maternel.</p> <p>Encourager le savoir-faire culinaire et sa transmission intergénérationnelle.</p> <p>Offrir des activités de sensibilisation et d'information en nutrition et des ateliers culinaires à l'intérieur de la programmation de loisirs.</p> <p>Promouvoir les services offerts à la population (ex. : activités de sensibilisation et d'information).</p> <p>Encourager l'utilisation et la consommation des légumes et des fruits esthétiquement imparfaits.</p>	<p>Adopter ou réviser une politique familiale.</p> <p>Adopter une politique de développement social.</p> <p>Favoriser les processus de consultation de la population.</p> <p>Réglementer l'affichage publicitaire et les commandites.</p> <p>Adopter des politiques de conciliation travail-famille destinées aux employés.</p> <p>Adopter une politique alimentaire qui inclut des éléments relatifs à la consommation.</p>

	Physique	Économique	Socioculturel	Politique
Gestion des matières résiduelles	<p>Offrir un service de collecte pour le recyclage et le compostage.</p> <p>Créer un site de démonstration de la pratique du compostage.</p>	<p>Offrir des incitatifs pour les projets de valorisation des matières résiduelles.</p> <p>Modifier les pratiques de gestion pour réduire les pertes et le gaspillage.</p> <p>Créer des partenariats avec des organismes de redistribution alimentaire (aliments invendus).</p> <p>Favoriser la création d'ententes intermunicipales sur le partage de ressources, de biens et de services dans le domaine du développement économique viable.</p>	<p>Promouvoir les services offerts à la population (ex. : collecte pour le recyclage et le compostage).</p> <p>Encourager les pratiques durables.</p> <p>Offrir des activités de formation sur les bonnes pratiques de recyclage et de compostage.</p> <p>Sensibiliser la population aux impacts de la surconsommation et du gaspillage alimentaire.</p> <p>Promouvoir la consommation d'eau du robinet.</p>	<p>Adopter une politique de développement durable et une politique environnementale.</p> <p>Adopter une politique alimentaire qui inclut des éléments relatifs à la gestion des matières résiduelles.</p>

	Physique	Économique	Socioculturel	Politique
Transport ²²	<p>Favoriser l'accès aux lieux d'approvisionnement alimentaire.</p> <p>Favoriser l'attrait des lieux d'approvisionnement alimentaire (<i>design</i> urbain).</p> <p>Favoriser l'accès aux produits locaux dans l'offre alimentaire qui relève de sa compétence.</p> <p>Favoriser une connectivité des lieux d'approvisionnement avec le réseau de transport actif et collectif.</p> <p>Réaménager les quartiers de manière à les rendre plus propices au transport actif sécuritaire vers les points d'approvisionnement alimentaire.</p> <p>Favoriser le transport actif par l'accès à des services et à des installations près des points d'approvisionnement alimentaire.</p>	<p>Offrir des incitatifs pour la mise en place de transports collectifs vers les lieux d'approvisionnement alimentaire et les événements.</p> <p>Favoriser la création d'ententes intermunicipales sur le partage de ressources, de biens et de services dans le domaine du développement économique viable.</p>	<p>Encourager l'utilisation des transports actifs et collectifs pour accéder aux lieux d'approvisionnement alimentaire classiques ou d'autres types.</p> <p>Promouvoir la sécurité des quartiers auprès des citoyens.</p>	<p>Intégrer la création d'EFSA dans la planification stratégique du réseau de transport et dans la réglementation pertinente :</p> <ul style="list-style-type: none"> - charte du piéton - plan de transport - etc. <p>Tenir compte des particularités des populations à mobilité réduite.</p>

²² Dans le tableau, le terme « transport » désigne autant le transport des aliments que le mode de déplacement pour s'approvisionner.

8 RECOMMANDATIONS

À la lumière des présentes réflexions, certaines recommandations se dégagent au regard des travaux qui pourraient être menés en vue de soutenir de façon plus concrète et approfondie les acteurs de soutien. Voici donc quelques recommandations plus spécifiques afin d'orienter la suite des travaux.

- Afin de compléter le schéma présenté dans la section 3.4, définir de manière plus explicite les composantes du système alimentaire, c'est-à-dire la production, la transformation, la distribution et la consommation de même que le transport et la gestion des matières résiduelles, afin d'assurer une compréhension commune à cet égard.
- À partir du tableau illustrant des interventions possibles (présenté dans la section 7.1), recenser les meilleures pratiques en fonction de la littérature existante et décrire chacune des interventions selon les quatre types d'environnement en indiquant les interrelations.
- En fonction des interventions fondées sur les meilleures pratiques, mettre en lumière les conditions du succès de leur mise en œuvre en vue d'inspirer les acteurs de soutien et ceux du milieu municipal.
- Élaborer des outils concrets et pratiques visant à soutenir l'action en milieu municipal, notamment la mise en œuvre de ces interventions sur le terrain.
 - Par exemple, un outil de diagnostic visant à dresser un portrait de l'environnement alimentaire en milieu municipal pourrait aider à cerner des priorités d'action, et ce, de façon à s'adapter aux besoins et au contexte particulier de chaque milieu. Un tel outil est actuellement en élaboration par des experts reconnus en la matière.
 - Des fiches techniques pourraient permettre une meilleure compréhension des différents concepts se rapportant à l'organisation municipale ou au système alimentaire.
- Enfin, préciser les rôles des acteurs appelés à intervenir en matière de saine alimentation en milieu municipal, à tous les paliers d'intervention.

9 CONCLUSION

La création d'environnements favorables à la saine alimentation en milieu municipal représente une occasion unique d'améliorer la qualité de vie de toutes les citoyennes et de tous les citoyens, y compris les plus défavorisés. À cette fin, les acteurs de soutien ont un rôle à jouer dans la mise en place de partenariats avec les acteurs du milieu municipal.

La formation portant sur la création d'environnements favorables aux SHV en milieu municipal viendra outiller davantage les acteurs de soutien dans cette optique. Le présent document saura d'ailleurs inspirer l'élaboration de cette formation à l'égard du volet « alimentation ».

Des outils plus concrets pourront être élaborés, au besoin, pour aider les multiples acteurs concernés à cibler les stratégies d'action les plus appropriées au contexte afin de créer des environnements favorisant la saine alimentation. Nous espérons que ce document pourra servir d'inspiration à cet égard.

10 BIBLIOGRAPHIE

1. QUÉBEC, MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'OCCUPATION DU TERRITOIRE. *L'organisation municipale et régionale au Québec en 2014*, [En ligne], 12 novembre 2014. [<http://www.mamrot.gouv.qc.ca/organisation-municipale/organisation-territoriale/instances-municipales/paliers-municipaux/>].
2. REGROUPEMENT QUÉBÉCOIS DES VILLES ET VILLAGES EN SANTÉ. *Survol historique : municipalités et santé publique*, [En ligne], 12 novembre 2014. [<http://www.rqvvs.qc.ca/documents/file/survol-historique.pdf>].
3. RÉSEAU FRANÇAIS DES VILLES-SANTÉ DE L'OMS. *Le mouvement Ville-santé de l'OMS : Agir dans les villes pour la santé et le développement durable*, [En ligne], 2004. [http://www.s2d-ccvs.fr/datas/doc_pdf/Le%20mouvement%20Villes-Sante.pdf].
4. ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ. *Healthy Setting*, [En ligne], 22 décembre 2014. [http://www.who.int/healthy_settings/types/cities/en/].
5. QUÉBEC, MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'OCCUPATION DU TERRITOIRE, 2014. *Politique nationale de la ruralité 2014-2024*, p. 59.
6. REGROUPEMENT QUÉBÉCOIS DES VILLES ET VILLAGES EN SANTÉ. *Interventions en milieu municipal sur les saines habitudes de vie – État de situation et synthèse des consultations auprès des acteurs municipaux*, 2014, 82 p. Également disponible en ligne : <http://www.rqvvs.qc.ca/documents/file/interventions-en-milieu-municipal-sur-les-saines-habitudes-de-vie-final.pdf>.
7. REGROUPEMENT QUÉBÉCOIS DES VILLES ET VILLAGES EN SANTÉ. *Les municipalités engagées pour le bien-être de leurs citoyens - Prendre soin de notre monde*, 2014, 12 p. Également disponible en ligne : <http://www.rqvvs.qc.ca/documents/file/insp-brochure12p-mai-2014-lr.pdf>.
8. INSTITUT NATIONAL DE SANTÉ PUBLIQUE DU QUÉBEC. *Favoriser les interventions sur les saines habitudes de vie en milieu municipal : besoins des professionnels de la santé publique*, 2015, 31 p.
9. COMITÉ QUÉBÉCOIS DE FORMATION SUR LES SAINES HABITUDES DE VIE. *Les publics cibles de la formation*, 2014, [Document interne].
10. INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC. *L'alimentation des jeunes québécois - un premier tour de table*, 2008, 98 p.
11. INSTITUT NATIONAL DE SANTÉ PUBLIQUE DU QUÉBEC. *La consommation alimentaire et les apports nutritionnels des adultes québécois*, 2009, 122 p.
12. COHEN, DA., FARLEY, TA. (2008). « Eating as an automatic behaviour », *Preventing chronic disease*, vol. 5, n° 1, janvier, p. 1-7.

13. VIVRE EN VILLE (2014). *Villes nourricières : mettre l'alimentation au cœur des collectivités*. 141 p. (coll. Outiller le Québec ; 6). [www.vivreenville.org]
14. ORGANISATION DES NATIONS UNIES. *Déclaration universelle des droits de l'homme*, [En ligne], 2014. [<http://www.un.org/fr/documents/udhr/#a25>].
15. QUÉBEC. *Loi sur les compétences municipales : RLRQ, chapitre C-47.1, à jour 1^{er} août 2015*, [Québec], Éditeur officiel du Québec, 2005.
16. ROBERT WOOD JOHNSON FOUNDATION. *Community Design for Healthy Eating - How land use and transportation solutions can help*, 2006, 31 p. Également disponible en ligne: <https://folio.iupui.edu/bitstream/handle/10244/561/communitydesignhealthyeating.pdf>.
17. MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX. *Cadre de référence en matière de sécurité alimentaire - mise à jour en 2008*, 2008, 38 p.
18. MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX. *Pour une vision commune des environnements favorables à la saine alimentation, à un mode de vie physiquement actif et à la prévention des problèmes reliés au poids*, 2012, 25 p.
19. MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX. *Vision de la saine alimentation - Pour la création d'environnements alimentaires favorables à la santé*, 2010, 6 p.
20. VEILLE ACTION. *Vers un système alimentaire local, durable et axé sur la santé*, [En ligne], 28 octobre 2014. [<http://veilleaction.org/fr/les-fiches-pratiques/saine-alimentation/vers-un-systeme-alimentaire-local-durable-et-axe-sur-la-sante.html#>].
21. CONFÉRENCE RÉGIONALE DES ÉLUS DE MONTRÉAL. *Plan de développement d'un système alimentaire montréalais - Innover pour mieux se nourrir et se développer*, 2014, 28 p. Également disponible en ligne: http://credemontreal.qc.ca/wp-content/uploads/2014/03/brochure_SAM.pdf.
22. LAYTON, R.A. (2007). « Marketing Systems: A Core Macromarketing Concept », *Journal of Macromarketing*, vol. 27, n° 3, septembre, p. 227-242.
23. LAYTON, R.A. (2007). « On Economic Growth, Marketing Systems, and Quality of Life », *Journal of Macromarketing*, vol. 29, n° 4, septembre, p. 349-362.
24. QUÉBEC. *Loi sur les contrats des organismes publics : RLRQ, chapitre C-65.1, à jour au 1^{er} août 2015*, [Québec]. Éditeur officiel du Québec, 2006.
25. MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION DU QUÉBEC. *Guide d'accès au marché institutionnel*, 2014, 64 p.
26. PAGEAU, M. et DUQUETTE, MP. *Coût du panier à provisions nutritif dans trois régions du Québec*, 2011. [Présentation PowerPoint d'une communication présentée à la Table de concertation nationale en prévention et promotion de la santé, Québec].

27. DISPENSAIRE DIÉTÉTIQUE DE MONTRÉAL. *Étude sur la détermination du coût du panier à provisions nutritif dans trois régions du Québec*, 2011, 75 p. Également disponible en ligne : <http://www.dispensaire.ca/autres-activites/recherche/securite-alimentaire#3régions>.
28. INSTITUT NATIONAL DE SANTÉ PUBLIQUE DU QUÉBEC. *Sécurité et insécurité alimentaire chez les Québécois – Une analyse de la situation en lien avec leurs habitudes alimentaires*, 2011, 73 p.
29. INSTITUT NATIONAL DE SANTÉ PUBLIQUE DU QUÉBEC. *L'insécurité alimentaire dans les ménages québécois – Mise à jour et évolution de 2005 à 2012*, 2014, 12 p.
30. INSTITUT NATIONAL DE SANTÉ PUBLIQUE DU QUÉBEC. *Impact de l'environnement bâti sur l'activité physique, l'alimentation et le poids*, 2010, 12 p.
31. OUELLET, D., HAMELIN, A. M., LAMONTAGNE, C., DUGAL G. *Le prix des aliments et leur variation – Une étude pilote dans la région de Québec*. Groupe d'études en nutrition publique, Université Laval, 2005.
32. DROUIN, Sarah. *Variation du coût des fruits et des légumes dans divers milieux de la grande région de Québec*, Mémoire (M. Sc.), Université Laval, 2009, 117 p. [En ligne]. [<http://www.theses.ulaval.ca/2009/26305/>] (Consulté le 28 octobre 2014).
33. POULIOT, Nathalie. *Étude exploratoire de l'accessibilité physique aux aliments dans la région de la Capitale-Nationale*, Mémoire (M. Sc.), Université Laval, 2008, 138 p. [En ligne]. [<http://www.theses.ulaval.ca/2008/25449/>] (Consulté le 28 octobre 2014).
34. INSTITUT NATIONAL DE SANTÉ PUBLIQUE DU QUÉBEC. *Accessibilité géographique aux commerces alimentaires au Québec – Analyse de la situation et perspective d'interventions*, 2013, 61 p.
35. INSTITUT NATIONAL DE SANTÉ PUBLIQUE DU QUÉBEC. *Portrait de l'environnement bâti et de l'environnement des services – Un outil d'analyse pour améliorer les habitudes de vie*, 2012, 95 p.
36. INSTITUT NATIONAL DE SANTÉ PUBLIQUE DU QUÉBEC. *Analyse géographique de l'accessibilité des restaurants-minute et des dépanneurs autour des écoles publiques québécoises*, 2009, 24 p.
37. INSTITUT NATIONAL DE SANTÉ PUBLIQUE DU QUÉBEC. *L'environnement bâti autour des écoles et les habitudes de vie des jeunes – État des connaissances et portrait du Québec*, 2014, 63 p.
38. INSTITUT NATIONAL DE SANTÉ PUBLIQUE DU QUÉBEC. *L'environnement alimentaire autour des écoles et la consommation de malbouffe le midi par des élèves québécois du secondaire*, 2015. [À paraître].

39. AGENCE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX DE LA CAPITALE-NATIONALE. *Portrait des environnements alimentaires des sites sportifs, récréatifs et culturels municipaux de la Ville de Québec*, 2007, 201 p.
40. QUÉBEC EN FORME. *Vers des environnements agroalimentaires plus sains*, 2013, 51 p. Également disponible en ligne : http://www.quebecenforme.org/media/173985/rapport_synthese_vers_environnements_agroalimentaires_plus_sains.pdf.
41. IPSOS MARKETING. *Sondage Omnibus Web*, Association de la santé publique du Québec, 2012, [Document interne].
42. INSTITUT NATIONAL DE SANTÉ PUBLIQUE DU QUÉBEC. *Les normes sociales et l'alimentation - Analyse des écrits scientifiques*, 2012, 39 p.
43. GROUPE DE TRAVAIL SUR LA TRANSFORMATION DES NORMES SOCIALES. *Les saines habitudes de vie, c'est bien normal!*, 2014, 26 p. Également disponible en ligne: <http://veilleaction.org/documents/Les-saines-habitudes-de-vie-cest-bien-normal.pdf>.
44. LÉGER. *Étude sur le profil type des publics-cibles de Québec en Forme en milieu municipal*, Québec en Forme, 2015 [Document interne].
45. FOOD AND AGRICULTURE ORGANIZATION. *Global food losses and food waste - Extent, causes and prevention*, 2011, 38 p. Également disponible en ligne: <http://www.fao.org/docrep/014/mb060e/mb060e.pdf>.
46. AGRICULTURE ET AGROALIMENTAIRE CANADA. *Vue d'ensemble du système agricole et agroalimentaire canadien 2015*, [En ligne], 2015. [<http://www.agr.gc.ca/fra/a-propos-de-nous/publications/publications-economiques/liste-alphabetique/vue-d-ensemble-du-systeme-agricole-et-agroalimentaire-canadien-2015/?id=1428439111783>].
47. VALUE CHAIN MANAGEMENT CENTRE. *Food Waste in Canada: \$27 Billion Revisited*, 2014, 41 p. Également disponible en ligne: <http://vcm-international.com/wp-content/uploads/2014/12/Food-Waste-in-Canada-27-Billion-Revisited-Dec-10-2014.pdf>.
48. STATISTIQUE CANADA. *L'activité humaine et l'environnement – Statistiques annuelles*, 2009, 177 p.
49. CENTRE DE COLLABORATION NATIONALE SUR LES POLITIQUES PUBLIQUES ET LA SANTÉ. *Les conseils de politiques alimentaires*, 2011, 7 p. Également disponible en ligne : http://www.ccnpps.ca/docs/FoodPolicyCouncils-ConseilsPolitiqueAlimentaire_FR.pdf.

50. INSTITUT CANADIEN DES POLITIQUES AGROALIMENTAIRES, TORONTO FOOD POLICY COUNCIL, VANCOUVER FOOD POLICY COUNCIL. *Entrepreneurs en politiques alimentaires municipales – Analyse préliminaire du rôle des villes et districts régionaux canadiens dans l'évolution du système alimentaire*, 2013, 38 p. Également disponible en ligne : http://capi-icpa.ca/pdfs/2013/CAPi_Entrepreneurs_politiques_alimentaires_municipales.pdf.
51. OFFICE QUÉBÉCOIS DE LA LANGUE FRANÇAISE. *Le grand dictionnaire terminologique*, [En ligne], 2014. [<http://gdt.oqlf.gouv.qc.ca/ficheOqlf.aspx?ldFiche=8402854>].
52. MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX. *La santé et ses déterminants – Mieux comprendre pour mieux agir*, 2012, 26 p.
53. THE ONTARIO MUNICIPAL KNOWLEDGE NETWORK. *Best practices in local food: A guide for municipalities*, 2013, 60 p. Également disponible en ligne: <http://www.roma.on.ca/ROMA-Docs/Reports/2013BestPracticesinLocalFoodAGuideforMunicipalitie.aspx>.
54. NOURISHLIFE. *Nourish Food System Map: What's Your Relationship to Food?* 2014, Également disponible en ligne : http://www.nourishlife.org/pdf/Nourish_Food_System_Map_11x14.pdf.
55. DIRECTION DE SANTÉ PUBLIQUE DE L'AGENCE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX DE MONTRÉAL. *Une ville et des quartiers qui favorisent l'accès aux aliments santé et leur consommation – Programme de soutien aux initiatives locales 2013-2018*, 2013, 40 p.